



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 533-65
LE LUNDI 26 JANVIER 2015**

A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 533-65 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 533-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 533 DE MANIÈRE À PERMETTRE DES BÂTIMENTS DE TYPE R-2 (DEUX LOGEMENTS) DANS LA ZONE H-60 ».

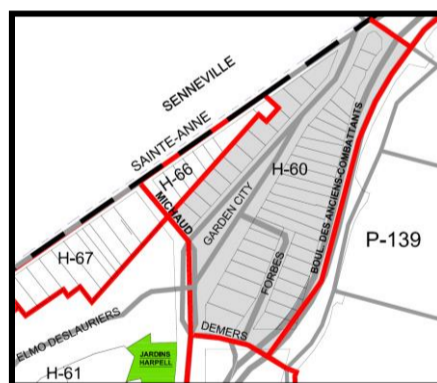
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014, le conseil a adopté par résolution un premier projet de règlement intitulé :

Règlement numéro 533-65 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à permettre des bâtiments de type R-2 (deux logements) dans la zone H-60.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 26 janvier 2015 à 19 h 00** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le premier projet de règlement 533-65 dont l'objet vise à modifier le règlement de zonage 533 afin de permettre des bâtiments de type R-2 (deux logements) dans l'ensemble de la zone H-60.



3. Au cours de cette assemblée, la personne qui préside expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. La zone concernée H-60 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur l'illustration.
6. Toute personne intéressée peut consulter le premier projet de règlement 533-65 et l'illustration au bureau du greffe situé au 109, rue Sainte-Anne, du lundi au jeudi de 8h à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h à midi.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 7 janvier 2015.

Me Catherine Adam, LL.B.,
Directrice des affaires juridiques - Greffière